

APPROCHES ENVIRONNEMENTALES DE L'URBANISME A L'ECHELLE DES PLANS LOCAUX D'URBANISME POUR UN PROJET D'AMENAGEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

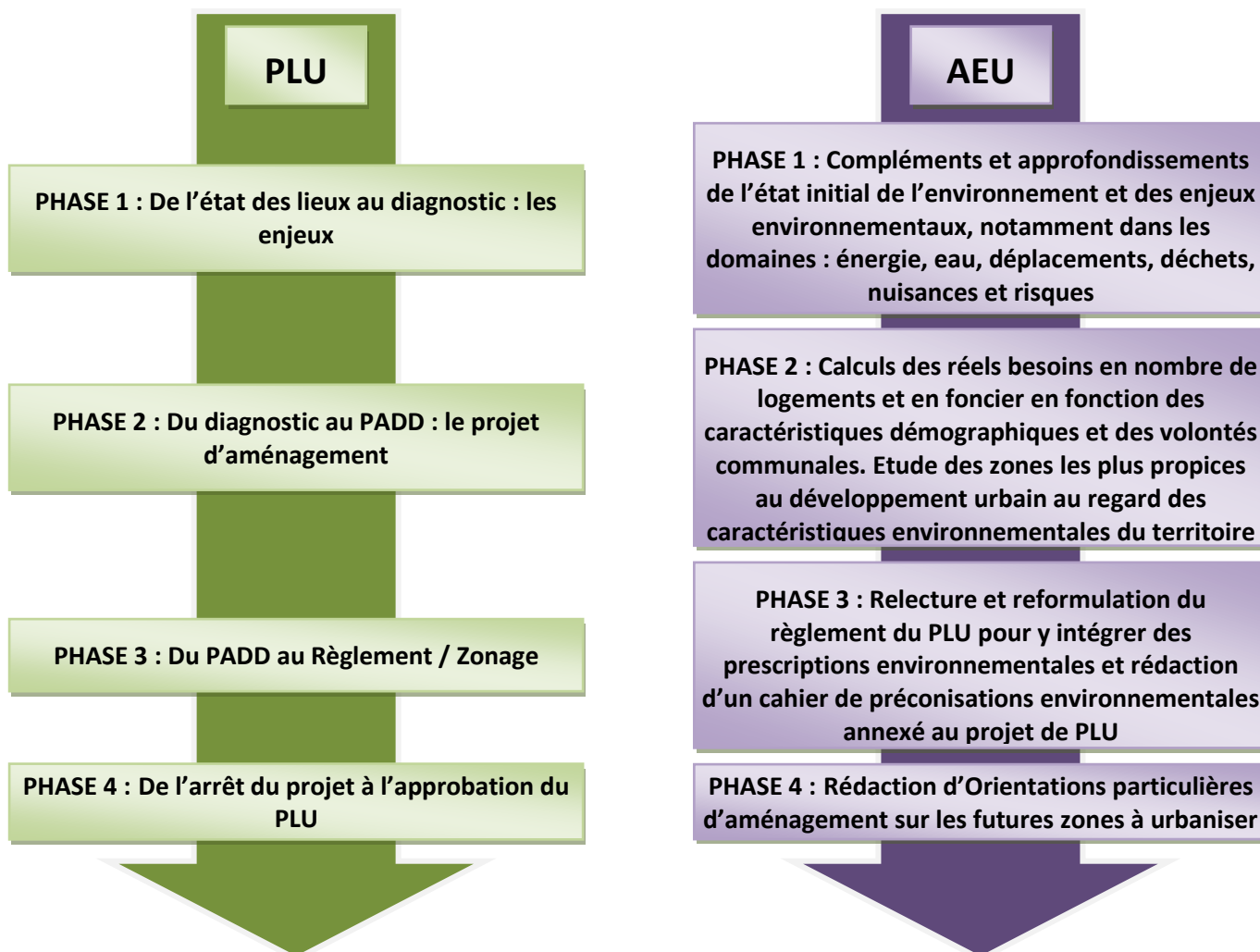
Accompagnements en cours et réalisés :

Grand Evreux Agglomération - AMO AEU dans le cadre du SCoT et du PLH
 Communes de Longchamps et Morgny (27) Ville de Noisy-le-Sec (93)
 Commune de la Trinité du Mont (76) Commune de Périers (50)
 Commune d'Auvers-le-Hamon (72) Commune de Saint-Contest (14)
 Communes de Chitenay, Cormeray et Seur (41) Commune de Saint-Vaast-la-Hougue (50)
 Commune d'Ailly-sur-Noye (80)

Destinataires :

Intercommunalités, Groupements de communes, Communes

METHODE



EXTRAITS DE LA CHARTE D'OBJECTIFS REALISEE A L'ISSU DU PADD (PLU CHITENAY, SEUR ET CORMERAY)

ENERGIE

Faire le choix de formes urbaines plus économes en énergie

Reconstruire prioritairement dans le tissu urbain actuel : faire du comblement des "dents creuses" une priorité et étendre les zones urbanisables que si nécessaire eu égard aux objectifs de développement des communes, et du PLH

Réduire les surfaces ouvertes à l'urbanisation dans les nouveaux documents d'urbanisme communaux, en fixant un objectif de densité globale entre 12 et 15 logts/ha

Varié la taille des parcelles et autoriser (lorsque cela est possible) un emplacement du bâti en limite séparative ou d'emprise publique, dans les futures zones AU

Favoriser une mixité plus importante des types d'habitat : s'orienter vers des formes bâties intermédiaires (habitat groupé, maisons en bandes...) plus compactes et donc moins énergivores. Ce principe s'appliquera principalement sur les futures zones AU

S'orienter vers une exploitation optimale des apports solaires passifs (orientation de la voirie, du parcellaire, des bâtiments...). Les futurs documents d'urbanisme devront laisser la possibilité d'une implantation avec une façade ou un pignon non parallèle à la voirie. Certains principes seront précisés dans les orientations d'aménagement et de programmation.

Favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables, disponibles localement, tout en préservant la qualité des paysages

Inciter (ou ne pas interdire) au travers du PLU l'installation de panneaux solaires (plus particulièrement pour le solaire thermique), à l'exception des périmètres et vue protégées

Etudier les possibilités d'utiliser la biomasse ou la géothermie très basse énergie (pour les bâtiments publics par exemple)

Initier des démarches exemplaires allant au-delà des possibilités offertes par le PLU

Isolation des bâtiments communaux : Engager un diagnostic thermique sur les bâtiments communaux et programmer la rénovation du patrimoine en fonction des priorités dégagées

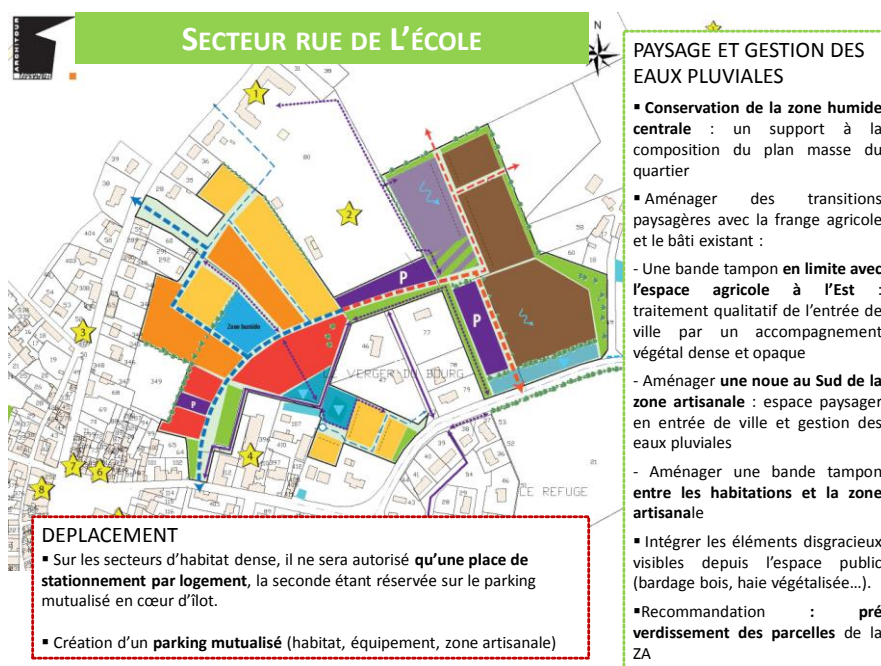
Eclairage public : réaliser un audit sur l'existant et évaluer les différentes possibilités offertes pour limiter les consommations d'électricité (positionnement des candélabres, utilisation de lampes basse consommation, variation de l'intensité lumineuse et des horaires d'éclairage)

Engager des démarches d'aménagement durable dans un cadre opérationnel (AEU sur les nouvelles zones AU, HQE pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics...)

Intégrer dans les marchés publics des cibles "achat public responsable" : ampoules basse consommation, matériaux locaux ayant nécessité peu d'énergie pour la fabrication et le transport (énergie grise)

Sensibiliser les habitants sur leurs propres consommations d'énergie (éclairage, chauffage, électroménager, ordinateur...)

EXEMPLE D'ORIENTATION PARTICULIERE D'AMENAGEMENT (PLU AUVERS-LE-HAMON)



EXEMPLE D'ORIENTATION PARTICULIERE D'AMENAGEMENT (PLU AILLY-SUR-NOYE)

Secteur du Chauffour

LEGENDE

Vocation :

- Création d'une frange boisée et d'une coulée verte pour conserver et recréer un corridor écologique entre les massifs boisés :
 - terminaison de l'enveloppe agglomérée, traitement paysager des franges urbaines
 - intégration paysagère des entrées de ville est
 - maintien d'un espace naturel tampon en lisière du bois d'Ailly
 - support des cheminements doux et de la gestion des eaux pluviales



Requalification des entrées de ville
Routes de Chirmont et de Louvrechy



Zone de comblement de dents creuses
avec accès directe sur la Route de Chirmont

Accès et desserte du secteur :

- ↔ Principe des liaisons viaires
- ↔ Principe des liaisons piétonnes

